



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Intervention de **Magali CONESA**,
Conseillère municipale
Conseillère Communautaire- Groupe "Grasse à tous, Ensemble et Autrement"

Ce débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte de crise post COVID à laquelle s'ajoutent les répercussions économiques de la guerre en Ukraine.

Une crise économique qui devient structurelle dont les corollaires se mesurent pleinement aujourd'hui et qui risquent d'affecter durablement des équilibres budgétaires déjà fragiles dans notre collectivité.

L'inflation galopante, la hausse des prix de l'Energie, la hausse du point d'indice des salaires et l'augmentation prévisible des Taux d'intérêt conduisent à devoir anticiper les budgets à venir avec beaucoup de prudence.

Le projet de loi de finances 2023 prévoit à ce titre un déficit record des finances publiques.

Dans ce cadre instable, notre collectivité affiche au Compte Administratif 2022, sans surprise, **une baisse du niveau d'Épargne brute de 13% par rapport à 2021.**

En ce qui concerne **les recettes de Fonctionnement**, elles restent globalement stables entre 2021 et 2022, les **produits de la fiscalité** demeurent la ressource essentielle de la Ville puisqu'elles représentent plus de la moitié des recettes de Fonctionnement.

Malgré le maintien du taux d'imposition depuis 2014, **le produit fiscal n'a cessé d'évoluer en raison de la hausse progressive des bases fiscales qui sont à Grasse supérieures aux autres communes de même strate.**

Dans votre prospective de 2023 à 2026, vous maintenez une augmentation du produit fiscal eu égard aux révisions des bases fiscales.

Concernant les **Produits de service**, ils affichent en 2022 une **hausse de près de 20% par rapport à 2021.**

Les produits qui augmentent sont issus essentiellement :

- des redevances liées à l'occupation du domaine public et perçues dans le cadre des foires et marchés,
- des redevances de stationnement au niveau de la Régie des parkings dont les tarifs ont été modifiés, ainsi que les forfaits post stationnement (les amendes),

Vos prévisions affichent une évolution progressive de ces produits jusqu'en 2026.

L'analyse des produits de fonctionnement en 2022 n'échappe pas aux remarques évoquées lors des budgets précédents, la commune reste confrontée à une **faiblesse structurelle de ses produits de gestion**.

On ne peut pas bâtir un budget durable uniquement sur l'évolution des produits fiscaux ou encore sur les produits de stationnement qui peuvent se révéler contraire à une politique d'attractivité du territoire.

D'autres pistes doivent être suivies.

Nous l'avons évoqué à maintes reprises, des **contrats anciens, baux emphytéotiques et contrats de DSP génèrent des redevances plus que modestes pour notre collectivité.**

Le dernier Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes pour la ville de Grasse cite notamment à ce sujet le cas des loyers de locaux commerciaux du Palais des Congrès qui procèdent de contrats anciens non renégociés et des redevances tirées de la gestion « déléguée » à Vinci des 3 parkings - Cathédrale, Honoré Cresp et La Foux - qui apportent des recettes très faibles et dont les contrats sont trop « déséquilibrés ».

Dans cette réflexion, vous prévoyez une hausse progressive des loyers et des redevances de concessions jusqu'en 2026 dans des proportions néanmoins assez faibles.

Cela conforte l'idée que l'optimisation des produits de gestion doit passer par **la renégociation de contrats en cours**, d'autant plus essentielle que la rigidité des charges de fonctionnement laisse peu de marges de manœuvre.

Vous savez qu'au regard de l'expérience grassoise depuis des décennies, notre groupe n'est pas du tout partisan de ces Délégations de Services Publics et que nous sommes, par contre, favorables à la gestion publique en régie aussi bien des parkings, que de la restauration scolaire et collective, que du traitement et de la distribution de l'Eau.

En 2021, les Produits de service et du domaine représentent **41 € par habitant à Grasse** contre **98 € par habitant en moyenne pour les communes de même strate.**

Ces chiffres parlent d'eux même.

La **faiblesse des produits patrimoniaux de la Commune** représente donc **un levier potentiel d'optimisation des recettes pour l'avenir.**

Concernant **les dépenses de Fonctionnement**, elles augmentent en 2022 de 2% par rapport à 2021, en raison de la revalorisation du Point d'indice et l'augmentation du tarif des fluides.

Cela a eu pour conséquence **la dégradation des ratios de gestion.**

Pour exemple, la **capacité de désendettement** augmente. Elle passe de 8,9 ans en 2021 à 9,6 ans en 2022.

Néanmoins, la situation risque de se dégrader davantage dès 2023 en raison de l'inflation qui continue d'augmenter et de la progression indubitable des taux d'intérêt.

Vos prévisions affichent d'ailleurs une augmentation progressive des dépenses de fonctionnement jusqu'en 2026, en partie due à l'augmentation du fonctionnement des services et à la revalorisation des charges de gestion courante.

Une remarque cependant sur vos prévisions, vous avez annoncé **un coût de fonctionnement en 2022 pour le service de la Médiathèque de 1,6 M € au total par an se composant à la fois des dépenses de personnel et des charges à caractère général.**

En reprenant les différents postes présentés dans ce rapport, il semble que ces dépenses supplémentaires ne sont pas évaluées à leur juste mesure.

En effet, si l'on considère que le coût total de fonctionnement annoncé de 1,6 M€ se décompose d'une part des charges à caractère général que vous aviez évalué à 400 000 € et des dépenses de personnel pour le reste, soit 1,2 M€, il apparaît, après analyse, que ces comptes respectifs ne tiennent pas compte de ce niveau de dépenses dans vos prévisions.

Votre hypothèse retenue dès 2023 pour le fonctionnement des services et les charges de personnel apparaît trop optimiste et erronée au regard des coûts de fonctionnement qui seront générés par le service de la Médiathèque.

Concernant les investissements, les dépenses d'Équipement ont baissé entre 2021 et 2022 : 11,63 M€ d'équipements en 2022, c'est environ 9% de moins qu'en 2021.

Rappelons que **les dépenses d'Équipement demeurent à Grasse inférieures à la moyenne des communes de même strate.**(1)

La part d'emprunt dans ces investissements est de 33%.

Cette part sera bien supérieure en 2023, puisque vous prévoyez de financer les investissements avec 6,5 M€ d'emprunt contre 3,7 M€ en 2022.

La volonté de désendettement restant votre priorité, l'annuité de la dette en capital est considérable, elle représente 8,61 M€ en 2022.

Vous prévoyez en 2023 un remboursement de l'annuité de la dette de 9,1 M€, montant bien supérieur à 2022. Ceci, en raison du remboursement en 2023 de la ligne de trésorerie que vous aviez mobilisée (pour 908 000 €) pour le refinancement de la TVA dans le cadre du contrat de PPP.

C'est ici l'occasion de revenir sur **la résiliation du contrat de PPP conclu avec Illuminéo** pour l'Éclairage public prononcée par la commune aux torts du cocontractant, et contestée par ce dernier.

Dans son rapport, la Chambre Régionale des Comptes regrettait qu'aucune provision pour risque n'ait été évaluée dans le Budget Primitif 2021 qui tiendrait compte du risque indemnitaire encouru par la Ville.

Vous avez répondu que votre analyse juridique vous permet de considérer que «le risque encouru est limité».

Une telle attitude témoigne au minimum **d'une certaine imprudence.**

Nous avons, pour notre part précisé, qu'aucun élément suffisant ne nous permettait de juger que le risque encouru était limité, l'audit juridique effectué dans le cadre des audits sur le PPP ayant été maintes fois demandé et jamais fourni.

A ce jour, que pouvez-vous nous dire de ce dossier, car nous constatons, en effet, **qu'aucune provision pour risque n'est affectée au fil des ans dans votre prospective ?**

En 2022, l'encours de Dette brute atteint **82,77 M€**, ce qui constitue un endettement près de deux fois supérieur à celui des communes de même strate. (2)

Vous prévoyez un désendettement progressif jusqu'en 2026, qui se base sur une hypothèse de stabilité du budget de la ville.

En conclusion, **la dette de notre commune reste très élevée comparativement aux communes de même strate.**

Pour illustrer cette assertion, prenons les chiffres suivants :

La dette représente 127 % de notre Capacité d'Autofinancement quand elle est en moyenne de 67 % de la Capacité d'Autofinancement des communes de même strate.

C'est un endettement qui affecte durablement les capacités financières de la commune et grève considérablement l'investissement, en particulier l'entretien régulier de nos bâtiments communaux pourtant indispensable.

La CRC observe à ce sujet dans son rapport que le rythme apparent de renouvellement des immobilisations exprimé en années est très supérieur au seuil indicatif de 30 ans et **que le degré de vétusté est en constante augmentation depuis 2015.**

Les Grassois le constatent tous malheureusement chaque jour.

1 - **230 € par habitant** à Grasse contre **341 € par habitant** en moyenne pour les communes de même strate.

2- **1 760€ par habitant** à Grasse contre **999 € par habitant** pour les communes de même strate.